

Groupe scolaire Lamartine-Prévert

Adresse : Rue de Paris/Place Verte – 62350 Saint-Venant

Tél : 03 21 27 52 59

Mail : ce.0623512f@ac-lille.fr

Blog internet : <https://connexion.enthdf.fr> (accès sécurisé uniquement)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Membre des
Écoles associées
de l'UNESCO

LIVRET D'ACCUEIL

Mise à jour : septembre 2019

Sommaire

- 1 Des « billes » pour mieux aider son enfant à faire ses "devoirs" à la maison (Ecole élémentaire)
- 2 La Maternelle est une école !
- 3 Adresses et téléphones utiles
- 4 Les personnes
- 5 Les locaux
- 6 Les règles et les horaires
- 7 Notre site internet : <http://lamartine-saint-venant.gisementdesavoirs.fr/>
- 8 Les "devoirs" à la maison
- 9 Les évaluations
- 10 Le conseil d'école
- 11 Les relations familles/enseignants
- 12 La garderie périscolaire
- 13 Les Activités Pédagogiques Complémentaires
- 14 Les stages de remise à niveau
- 15 Le calendrier des vacances scolaires 2018/2019

Des bûles pour mieux aider son enfant à faire ses devoirs à la maison



1 - Le lieu

Vérifier que l'enfant est toujours correctement installé dans un lieu habituel, agréable pour lui.

2 - L'heure

Trouver une heure qui convient à l'enfant et à la vie de famille.
Instaurer une habitude de travail : cherche à ce que l'enfant arrive à se mettre au travail de lui-même.

3 - Le bruit

- Veiller à ce que la télévision soit éteinte. Le bruit peut être un obstacle à la concentration...
- Veiller à ce que ses frères et sœurs, s'il en a, ne le dérangent pas.

4 - Le rôle de la personne accompagnante

Une personne doit vérifier le bon déroulement du travail à la maison. Cette personne peut être dans la même pièce mais pas obligatoirement

- S'assurer de la compréhension du travail avec l'enfant.
- Laisser l'enfant travailler seul.
- Intervenir et l'aider à sa demande.
- Vérifier le travail fait.

Le but étant de rendre l'enfant le plus autonome possible dans son travail personnel.

5 - Le matériel

- S'assurer que le matériel nécessaire est disponible.
- Apprendre à bien préparer son cartable.
- Connaître les personnes qui peuvent « dépanner » (copains, voisins, école...).

6 - Le temps passé

- Ne pas dépasser un temps de 20 minutes pour le cycle 2 (CP et CE1) ou de 30 minutes pour le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).
- Accepter que le travail ne soit pas terminé si c'est trop long ou difficile.
- En cas de difficultés ou de blocage, n'hésitez surtout pas à venir en parler avec l'enseignant.

7 - L'ambiance

Rester calme et disponible. Il vaut mieux signaler les difficultés rencontrées plutôt que « forcer » l'élève et finir par se fâcher ou donner à l'enfant l'impression d'un échec.

8 - La vérification

Pour vérifier son travail l'enfant peut simplement en parler, montrer, réciter ou essayer de l'expliquer avec ses mots.

9 - La lecture des consignes

L'enfant n'a pas compris ce qu'il doit faire ?
Il suffit souvent de simplement lui dire de relire la consigne à voix haute et de la redire avec ses propres mots.
Il est aussi possible à la personne qui aide de redire la consigne avec des mots simples.

10 - Mais surtout...

Chacun à sa façon peut aider son enfant et chaque enfant peut progresser et réussir.
L'intérêt que vous porterez au travail de votre enfant se reflétera dans l'intérêt qu'il portera lui-même à sa scolarité.

2 La Maternelle est une école !

La Maternelle est une ÉCOLE

L'école maternelle est différente d'une halte-garderie ou d'une crèche. C'est la première étape du système scolaire français pour garantir la réussite de tous les élèves et elle prépare les enfants à l'école élémentaire.

C'est un lieu de socialisation, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissage.

Les objectifs de l'école maternelle sont déclinés en 5 domaines d'activités (programmes du 26 mars 2015...) :

I- Mobiliser le langage

II- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

III- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

IV- Découvrir les nombres et leurs utilisations

V- Explorer le monde

L'école maternelle est une école, une **fréquentation régulière** et le **respect des horaires** sont donc indispensables pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'apprendre.

Dans chaque *classe*, **il y a une enseignante** (ou deux si elles travaillent à temps partiel). Deux **ATSEM**, aux fonctions différentes, interviennent également (principalement pour les TPS et les PS).

Pour la bonne marche de l'école...Et une bonne intégration de votre enfant...

Il faut impérativement :

1. Prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de l'école : il doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement-type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école. Il vous sera transmis, vous devrez nous le retourner signé pour attester que vous en avez pris connaissance.
2. Respecter les horaires (voir paragraphe 5) : C'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants. **C'est une manière de respecter son travail et le nôtre !**
3. Si votre enfant a été changé à l'école, vous devez rapporter le plus rapidement possible le change lavé et sec.
4. Pour la sécurité de tous, pas d'objet dangereux, ni d'objet précieux (bijoux, argent, clés...), ni de jouet (cela suscite jalousie et dispute, et vos enfants risquent de les perdre.). Pensez à vérifier le contenu des poches de vos enfants. Les bonbons et chewing-gums sont interdits !
5. Pour les tout-petits et les petits : préparer son « *doudou* » (marquer son nom et son prénom dessus). S'il n'en a pas, il peut en choisir un (peluche de petite taille) qui l'aidera à faire la liaison entre l'école et la maison, et le cas échéant à surmonter son chagrin. Attention la tétine est seulement tolérée pour la sieste pour les petits, et uniquement dans le dortoir !
6. Marquer ses vêtements à **ses nom et prénom** (on peut trouver des étiquettes à coudre ou à coller au fer à repasser). **Cela limitera les pertes et les échanges au cours de l'année.**
7. Ne pas oublier que, pour fréquenter l'école, **votre enfant doit être « propre » (plus de couche, savoir demander à aller aux toilettes).**
8. Enfin, **parler de l'école de façon positive, mais réaliste** : Horaires, fréquence (l'école c'est tous les jours sauf le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche). Il y aura d'autres enfants du même âge, certains vont peut-être pleurer. Que fera-t-il à l'école ? Est-ce qu'il y restera pour le déjeuner et le moment de repos ? Il jouera, il chantera, il écouterait des histoires, dessinera, fera du sport et de la peinture ! Il devra aussi s'habituer à vivre avec d'autres enfants, à les respecter, à partager, à attendre son tour...

3 Adresses et téléphones utiles

Mairie

Place du Général de Gaulle – 62350 Saint-Venant
03.21.63.86.20

Garderie périscolaire

Rue de Paris – 62350 Saint-Venant
Tél : 03.21.02.05.53

4 Les personnes

La directrice :

Mme DUFOUR LAETITIA

Rue de Paris – 62350 Saint-Venant - laetitia.seux@ac-ille.fr 03.21.27.52.59
Déchargée le lundi, le mardi et un mercredi sur deux.

Secrétariat de l'école :

Il sera assuré par **Mme Descamps Emilie**.

Les enseignant(e)s ayant une classe :

Mme LAINE Marie-Noëlle : TPS/ PS/ MS

Mme LEROY Catherine : MS/GS

Mme URANO Sabine : CP

Mme GONZALEZ Delphine : CP/CE1

M. MATTON Etienne et Mme BOULANGER Anne-Claude : CE1

Mme HUGOT Karine : CE2

Mlle CARRÉE Héliène : CE2/CM1

Mme VERMEIL Audrey : CM1/CM2

Mme HARDY Coraline et Mme DUFOUR Laetitia : CM2

Les autres enseignants et les personnels rattachés à l'école :

Mmes FENET et DOUILLET, M. SAMYN : Titulaires-remplaçantes (interviennent sur l'école, sur la circonscription ou le département).

Une enseignante de la classe externalisée de l'ITEP

Mme QUESTE Caroline : EVS pour l'aide à la scolarisation des élèves de la classe externalisée de l'ITEP.

SYLVIE : notre **ATSEM**

Mme SABRE Fabienne (et d'autres personnes qui seront recrutées en cours d'année scolaire) : Auxiliaire de Vie Scolaire pour l'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Mme DUCROCQ Michèle : Educatrice sportive (école élémentaire) mise à disposition par la municipalité.

Les intervenants bénévoles agréés

Mme PRUVOST : Intervenante **bénévole en lecture et en informatique** sans qui ces ateliers ne pourraient avoir lieu. Un grand merci pour son investissement régulier tout au long de l'année scolaire et pour leur travail de grande qualité !

5 Les locaux

Ecole élémentaire Lamartine

7 salles de classe (4 en RDC et 3 à l'étage) avec chacune au moins un ordinateur relié à Internet et à un serveur interne à l'école

1 salle pour la **classe externalisée de l'ITEP**

1 bibliothèque documentaire (BCD) entièrement informatisée (accès internet, vidéo, photo numérique, vidéoprojecteur, Tableau Blanc Interactif, romans, albums, BD, policiers, science fiction, contes, poésies, théâtre...). Plus de 2900 livres empruntables au total !

1 salle polyvalente (théâtre, expression corporelle, sport, spectacle...) avec **un équipement complet de vidéo-projection** (vidéoprojecteur, PC, sonorisation, écran et rideaux à occultation totale)

1 salle informatique comportant 12 ordinateurs reliés en réseau avec accès internet et serveur Kwartz

1 salle d'arts visuels et de musique à la disposition de notre intervenante en éducation musicale

1 salle des maîtres et **1 bureau direction** (documentation pédagogique, photocopieur...)

1 seconde salle informatique mise à la disposition du club informatique mais également utilisable par les élèves de l'école

1 garderie périscolaire (avec accès direct ne nécessitant pas de sortir de l'école)

1 restaurant scolaire au collège Georges Brassens

Ecole maternelle Prévert

4 salles de classe avec chacune au moins un ordinateur relié à Internet (l'une d'elles est plus particulièrement dédiée à l'accueil des tout-petits avec des coins regroupements ainsi que du matériel adapté)

1 Salle Polyvalente (motricité, spectacles, chorale...) avec de **l'équipement audio, gymnique et sportif** (vélos, trottinettes...)

1 bibliothèque documentaire (BCD) utilisée également par notre intervenante en éducation musicale

1 dortoir

1 bureau direction (documentation pédagogique, photocopieur...)

6 Les règles

Le règlement intérieur de l'école est présenté à chaque nouvelle inscription. Il est affiché dans l'école et dans chaque classe ! Il est voté lors du premier conseil d'école et présenté aux élèves en début d'année scolaire.



Horaires

Ecole Maternelle

Le lundi et le jeudi

Matin : Accueil de 8H20 à 8H30 et Sortie à 11H30 (Les enfants non repris à cet horaire iront déjeuner au collège avec le personnel communal de service cantine).

Après-midi : Accueil de 13H05 à 13H15 et Sortie à 16H15 (Les enfants non repris à cet horaire iront à la garderie sous la responsabilité des animatrices).

Le mardi et le vendredi

Matin : Accueil de 8H20 à 8H30 et Sortie à 11H30 (Les enfants non repris à cet horaire iront déjeuner au collège avec le personnel communal de service cantine).

Après-midi : Accueil de 13H05 à 13H15 et Sortie à 15H00 (Les enfants non repris à cet horaire seront en garderie -gratuite jusque 16h30 puis payante de 16h30 à 18h30-).

Le mercredi

APC (pour les élèves concernés) de 8h30 à 09h30 - Accueil de 9H20 à 9H30 et Sortie à 12H00. Service de garderie assuré de 12h00 à 13h00.

Ecole Élémentaire

Le lundi et le jeudi

Matin : Accueil (dans la cour) de 8H20 à 8H30 et Sortie à 11H30 (Les enfants non repris à cet horaire iront déjeuner au collège avec le personnel communal de service cantine).

Après-midi : Accueil (dans la cour) de 13H05 à 13H15 et Sortie à 16H15 (Les enfants non repris à cet horaire iront à la garderie sous la responsabilité des animatrices).

Le mardi et le vendredi

Matin : Accueil de 8H20 à 8H30 et Sortie à 11H30 (Les enfants non repris à cet horaire iront déjeuner au collège avec le personnel communal de service cantine).

Après-midi : Accueil de 13H05 à 13H15 et Sortie à 15H00 ou T.A.P (sous la responsabilité des animateurs municipaux) jusque 16h30.

Le mercredi

APC (pour les élèves concernés) de 8h30 à 09h30 - Accueil de 9H20 à 9H30 et Sortie à 12H00. Service de garderie assuré de 12h00 à 13h00.



ATTENTION, les élèves de l'école élémentaire ne sont plus sous la responsabilité des enseignants une fois qu'ils sont sortis de l'enceinte scolaire en fin de demi-journée. Il appartient aux parents d'être présents au moment de la sortie s'ils ne souhaitent pas que leur enfant se retrouve seul(e).

Absences:

Si prévue : Je vous rappelle que les autorisations d'absences ne peuvent être délivrées par le directeur de l'école ! Les parents doivent adresser leur demande à M. le Directeur Académique (renseignements complémentaires à prendre auprès du directeur de l'école).

Si imprévue : appeler l'école le matin même **avant 8h30** et laisser un message sur le répondeur ; envoyer **un mail à l'école** ; ou alors, **faire passer un mot** par un frère ou une sœur dans l'école ou par un autre élève.

Toute absence doit être systématiquement justifiée par un écrit qui sera consigné dans le registre d'appel de la classe !

Assurances

Nous vous transmettrons un bulletin d'assurance scolaire (MAE) ou vous nous faites parvenir votre assurance scolaire. **Attention dans certains cas l'assurance personnelle n'est pas forcément conforme**, soit parce qu'il manque la couverture responsabilité civile (elle est obligatoire) soit parce qu'il manque la protection individuelle accident. **Pour ce qui concerne les accidents scolaires, 80 % des accidents n'ont pas de responsable identifié, la protection individuelle est alors la seule garantie qui permet d'obtenir une indemnisation.** Il me semble nécessaire de vous rappeler qu'en la matière **pour toutes les sorties facultatives, une assurance est obligatoire.** Je vous recommande donc fortement en cas de besoin soit de vous adresser à votre assureur afin d'avoir quelques éclaircissements, soit d'envisager de souscrire à l'assurance de l'école (MAE).

La tenue de sport

La mairie et le collège exigent que les élèves qui fréquentent la halle des sports aient **une paire de chaussures de sport dédiée.** Ces « baskets » seront **apportées à l'école dans un sac** et seront **chaussées dans les vestiaires de la salle.**

Le « temps du midi » et les TAP

Pour mémoire, la surveillance des élèves durant ces temps périscolaires est du ressort des personnels municipaux. **La Directrice n'a aucun pouvoir ni aucune autorité entre 11H30 et 13H05 et entre 15H00 et 16H30 !** **Toute réclamation, demande, remarque ou suggestion doit être adressée directement auprès de :**

7 Notre nouveau blog

<https://connexion.enthdf.fr> (accès sécurisé uniquement)

Retrouvez tous les renseignements présents sur ce livret d'accueil, mais aussi : notre projet d'école, des travaux d'élèves, des informations pratiques, la galerie photos, les menus du restaurant scolaire...

Ce site internet a été créé dans le cadre de notre projet d'école en 2010 avec les deux objectifs suivants :

- ▶ Favoriser la relation école-famille
- ▶ Valoriser les travaux des élèves

N'hésitez pas à venir visiter régulièrement notre site, il est continuellement mis à jour, de nouveaux articles paraissent chaque semaine.

8 Les "devoirs" à la maison

Ils posent parfois soucis et aux élèves et à la famille. Ils sont importants dans le sens où c'est le moment de la journée où le lien s'établit entre l'école et la famille. Les apprentissages se font en classe, mais ce travail personnel permet de réviser des notions, d'apprendre des leçons, de reformuler ce que l'on a appris et de se préparer au collège...

Nous espérons que le petit document présenté en page 1 puisse vous donner quelques « billes » pour mieux aider votre enfant lors de ce moment !

9 Les évaluations

Chaque élève dispose d'un livret personnel de compétences (1 livret de cycle 1, 1 livret de cycle 2 et 1 de cycle 3).

Il s'agit d'une évaluation continue. Les livrets sont donnés directement aux familles 3 fois par an (**et, via l'application « Livréval »**).

En cas de difficultés dans les apprentissages, l'enseignant vous avertira dès les premiers signes. Il vous informera des aménagements pédagogiques mis en place ou à mettre en place à l'école et/ou à l'extérieur. Une intervention d'un maître spécialisé pourra être décidée en conseil des maîtres de cycle. Vous en serez informés.

En cas de très grosses difficultés, une intervention du psychologue scolaire pourra vous être proposée afin de mieux comprendre les difficultés de votre enfant et de mieux l'aider à apprendre.

En cas de passage anticipé ou de prolongation de cycle, la décision sera prise en conseil de cycle vers la fin du mois de mai. Vous serez informés par écrit et aurez un droit de recours.

10 Le conseil d'école

Il se réunit chaque trimestre, soit 3 fois dans l'année. C'est une réunion à laquelle participent les enseignants, les représentants des parents élus (1 par classe), un représentant de la municipalité et le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale).

Sont invités l'IEEN (Inspecteur/trice de l'Education Nationale) et toute autre personne en rapport avec la vie de l'école.

Sont discutés ou votés : le règlement intérieur, la vie de l'école, les programmes, les apprentissages, l'évaluation, le restaurant scolaire, les activités extrascolaires ...

Si vous désirez participer à ce conseil n'hésitez pas à vous présenter en début d'année sur une liste. Les informations vous parviendront dès la mi-septembre.

Vous pouvez utiliser l'adresse mail suivante : apesaintvenant@gmail.com afin de joindre les parents délégués élus au conseil d'école.

11 Les relations familles/enseignants

Réunion de rentrée

Une réunion de rentrée est organisée (courant septembre) par chaque enseignant pour expliquer le fonctionnement de l'école et de la classe.

Le cahier de liaison (pour les CM) ou le cahier de textes (pour les autres classes)

Pour toute correspondance famille-école. Veillez à le consulter tous les jours et à signer toutes les informations, cela nous permet de vérifier que vous en avez pris connaissance.

Vous pouvez l'utiliser pour correspondre ou prendre rendez-vous avec l'enseignant.

Les Rencontres

N'hésitez pas à rencontrer l'enseignant (sur rendez-vous) dès qu'un problème apparaît ! N'attendez pas !

Communication familles

Pensez à nous communiquer **vos coordonnées mail** (elle sera utilisée uniquement pour vous transmettre des informations relatives à la scolarité de votre enfant et à la vie de l'école).

Merçi de nous signaler le plus vite possible tout changement !

Nous sommes, en effet, parfois dans l'embarras lorsque nous devons contacter une famille en urgence et que les coordonnées sont obsolètes !

12 La garderie périscolaire

Ouverte le matin à partir de 07 H 00, le soir de 16 H 30 à 18H30 et le mercredi de 12h00 à 13h00.

Fonctionnement au ticket à la date du 02/09/2014.

Renseignements en mairie ou directement à la garderie

13 Les A.P.C

Les A.P.C (activités pédagogiques complémentaires) ont remplacé l'aide personnalisée. Les séances sont prévues le mercredi de 08H30 à 09h30. Tous les enfants ne seront pas concernés par ce dispositif et l'accord parental sera requis. Nous avons déposé un projet auprès de l'Inspection de circonscription au mois de juin, dès retour de celui-ci, vous serez tenus informés précisément des contenus et des modalités pratiques.

14 Les stages de remise à niveau

En cas de grosses difficultés dans les apprentissages il pourra vous être proposé de faire participer votre enfant à des stages de remise à niveau. Ils peuvent se dérouler dans l'école, dans une école voisine (ou même au collège pour les CM2).

Ces stages d'une semaine ont lieu pendant les **vacances de Printemps et d'Eté** (dernière semaine d'août) à raison de **5:3 heures du lundi au vendredi, le matin**, et concernent les enfants des classes de **CM1 et CM2**. Ils sont encadrés par les enseignants de l'école ou par d'autres enseignants.

Si votre enfant est concerné, vous recevrez une information avec les dates précises. Cette aide n'est pas obligatoire : vous pouvez l'accepter ou la refuser ! En revanche, la participation à un stage de remise à niveau implique la présence de l'enfant à toutes les séances.

15 Calendrier des vacances scolaires 2020/2021

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Reprise des cours : lundi 08 mars 2021		
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Reprise des cours : Lundi 10 mai 2021		
Vacances d'été	Fin des cours : Mardi 6 juillet 2021		

À Tout, nous souhaitons une très bonne future année dans notre école !!!

L'équipe enseignante